



## Procès-verbal du conseil scientifique du 12 mars 2020

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 mars 2020 auprès du Collège de France à Paris.

La séance s'ouvre à 9h30.

### **Membres présents ou représentés (14)**

M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;  
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples (procuration à Mme Isabelle POUTRIN) ;  
Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;  
Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et d'histoire des textes ;  
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Bernard LARROUTUROU, directeur général de la recherche et de l'innovation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Francis PROST ;  
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;  
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés (procuration à M. Charles DAVOINE) ;  
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;  
Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne ;  
M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;  
M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Charles DAVOINE, représentant élu des membres de l'EFR ;  
Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École pratique des hautes études.

### **Membres absents excusés (4)**

M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France ;  
M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea ;  
Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

### **Assistaient également à la séance**

M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la CVZ ;  
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;  
M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2020-2021 ;
4. Appel à projet « Impulsion » ;
5. Diffusion des publications ;
6. État de l'activité du CCPS ;
7. Manuscrits présentés pour publication ;
8. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019

Le conseil scientifique approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 à l'unanimité. On relève simplement une faute de frappe trois lignes avant la fin du procès-verbal : il faut lire « *en insistant sur la part de cofinancement* » au lieu de « *en instant sur la part de cofinancement* ».

### 2. Informations de la directrice

Brigitte Marin fait un premier point sur les circonstances inédites dans lesquelles se tient le conseil scientifique, sur fond de confinement en Italie.

Les décrets du président du conseil des ministres du 4 mars, du 8 mars, du 9 mars et en fin du 11 mars 2020 pour contenir la propagation du coronavirus en Italie, ont mis en place des mesures sanitaires de plus en plus rigoureuses, nécessitant de gérer une situation mouvante, qui évolue tous les jours. La directrice se réjouit que les auditions pour la sélection des nouveaux membres, qui feront leur rentrée en septembre prochain, et les conseils aient pu se tenir à Paris la semaine en cours. Le 4 mars 2020, un premier décret a renforcé les mesures sanitaires mais l'EFR a pu maintenir ouverte la bibliothèque au public, en mettant en place les mesures de précaution et notamment la distance interpersonnelle d'au moins un mètre. Le 8 mars, l'établissement a dû fermer au public (bibliothèque et rencontres scientifiques programmées). Le 9 mars 2020, avec le renforcement des mesures de confinement, l'établissement a dû fermer complètement (fermeture de la bibliothèque, y compris en interne pour les personnels scientifiques et les boursiers, et évacuation de la résidence place Navone). La situation est devenue difficile à gérer, sur le plan matériel aussi bien que psychologique, pour les personnels scientifiques comme pour les personnels administratifs, d'autant plus que l'équipe de direction se trouve pour partie à Paris depuis le 8 mars pour la commission d'admission et les conseils. À partir du 23 mars 2020, des outils de travail à distance seront mis en place. Pour l'instant, le personnel a été placé en situation de congé jusqu'au 20 mars et l'établissement fonctionne *a minima* grâce aux fonctions des chefs de service qui assurent une continuité. Le 11 mars 2020, les deux dernières boursières encore à Rome ont réussi à rentrer en France. Il ne reste plus qu'un boursier brésilien dans la résidence. La société de gardiennage sera présente 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité du bâtiment, les agents permanents d'accueil ne pouvant continuer à opérer. Les prestations de ménage seront interrompues le 13 mars 2020.

Le président du conseil scientifique observe que le Collège de France établit un plan de continuité, afin de distinguer les fonctions essentielles et indispensables au fonctionnement de l'établissement, notamment les rémunérations. La directrice de l'EFR indique que l'ambassade met actuellement en

place un plan de fonctionnement sur lequel l'EFR pourra utilement s'appuyer. En effet, l'ambassade a organisé une réunion à laquelle ont assisté P. Garcia et C. Pieyre le 10 mars 2020. La mise en paiement des salaires est la priorité. Les liens de collaboration avec l'ambassade, du fait par ailleurs du même siège, constituent dans ce type de situation une aide considérable.

Le président du conseil scientifique demande s'il y a des difficultés dans la mise en place des consignes. La directrice de l'EFR répond que les gestes-barrières sont bien respectés, sur la base de la responsabilité individuelle ; sans doute mieux actuellement en Italie qu'en France. En effet, ces consignes sont appliquées depuis plus longtemps qu'en France, l'Italie ayant été touchée plus précocement.

Le deuxième point concerne l'activité scientifique récente de l'École, qui confirme les orientations présentées lors du conseil scientifique de novembre 2019. Le premier élément concerne le volet formation, dont le renforcement fait partie des priorités. Une affiche récapitulant toutes les formations sur l'année a été élaborée. Désormais, les actions de formation seront distinguées des rencontres scientifiques de façon à donner une plus grande visibilité à ces opérations. La nouvelle affiche 2020 est accessible sur le site internet de l'École, et compte douze actions de formation (ateliers doctoraux, ateliers de master, etc.). La directrice souligne particulièrement le succès de l'atelier d'initiation à la recherche pour les masterants, en place depuis 4 ans, qui connaît un succès croissant (41 candidatures cette année, pour 20 étudiants retenus ; 21 candidatures en 2017 la première année). Cet atelier est entièrement organisé par les membres ; il inclut des visites de terrains (archives), ce qui est attractif pour les étudiants. Trois bénéficiaires sont à tirer de ces actions : un soutien à la formation auprès de toutes les universités françaises ; une implication accrue des membres dans la vie de l'établissement, par leur prise en charge complète de ces formations, qui constituent une expérience supplémentaire pour leur futur métier d'enseignants-chercheurs ; enfin, une ouverture de l'EFR à des publics élargis, qui découvrent ainsi l'établissement et son environnement. Cette formation est cohérente avec l'ouverture de la bibliothèque aux masterants inscrits dans une université française, disposition votée au conseil de novembre 2019.

La formation propre des personnels scientifiques est également renforcée : formations en langues (arabe, anglais, allemand), formation à la cartographie numérique, formation aux outils numériques. À ce sujet, la directrice de l'EFR souligne l'effort qui a été fait par les membres pour déposer leurs CV et leurs publications sur la plateforme HAL-SHS : un lien vers ces dépôts dans HAL sera fait sur la page personnelle des membres sur le site de l'EFR, de manière à ce que leurs productions scientifiques soient consultables et à jour. Par ailleurs, les formations effectuées dans le cadre du Réseau des Écoles françaises à l'étranger se multiplient. Le 14 février 2020, l'EFR a accueilli une formation sur les banques de données. Dans ce domaine, les directeurs des EFE ont pris la décision d'organiser une formation au paysage et infrastructures du numérique pour les nouveaux entrants dès la prochaine rentrée universitaire : elle se tiendra à Athènes du 29 septembre au 3 octobre 2020.

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique du projet d'amélioration de la diffusion des résultats de la recherche par la création d'un carnet sur la plateforme *Hypothèses* intitulé « À l'école de toute l'Italie. Chroniques de l'École française de Rome », qui permettra, en marge du site internet, plus institutionnel, de rendre compte de la diversité et de la richesse des activités dans tous les domaines de la vie de l'établissement.

La directrice se félicite par ailleurs de l'accueil, au 1<sup>er</sup> avril 2020, de Fabien Bièvre-Perrin, qui a obtenu une bourse Marie Curie : il sera localisé au Centre Jean Bérard, pour deux ans, avec un programme portant sur « l'iconographie et la représentation des femmes en Grande Grèce et en Illyrie entre le VIII<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ». On espère qu'avec le renforcement des ateliers de montage

de projets, d'autres boursiers Marie Curie pourront être accueillis dans le futur. C'est un moyen pour accroître l'accueil de post-doctorants à l'École et, partant, de renforcer les réseaux européens de jeunes chercheurs.

La directrice de l'EFR indique que la bibliothèque Volterra doit renouveler son comité scientifique. Outre la directrice de l'EFR et le responsable de la bibliothèque, il comprend trois membres nommés par les descendants d'Edoardo Volterra et trois membres désignés par l'EFR. Sont en cours de désignation par la famille Volterra Dario Mantovani, Oliviero Di Liberto et Elena Tassi. Les travaux de restauration du palais Farnèse (toitures et façades), qui débuteront en 2021, auront un impact sur la bibliothèque et sur le fonds Volterra situé au 3<sup>e</sup> étage.

Enfin, il est indiqué que le nouveau site des publications en cours de rénovation sera bientôt accessible ; il sera homogénéisé avec le site de l'EFR. Le site des publications était en effet né avant le site de l'École française de Rome, mais il présente aujourd'hui des aspects et un visuel dépassés. Ce nouveau site permettra en outre d'éviter une double saisie des nouvelles publications (sur le site propre et sur le site de l'EFR).

Le rapport d'activité 2019 est en cours d'élaboration. Il sera présenté au conseil du mois de juin 2020.

La période d'ouverture de la campagne d'emploi CNRS et des universités a débuté pour les jeunes chercheurs. Certains membres seront candidats : les membres de 3<sup>e</sup> année bien sûr, mais aussi des membres de 2<sup>e</sup> année. Dans ce contexte, il est précisé que les membres de 2<sup>e</sup> année ont honoré leurs obligations envers l'institution, à savoir la rédaction d'un article (en première année) et d'un mémoire (en deuxième année). Postulent les membres de 2<sup>e</sup> année qui ont un profil et une spécialité qui correspondent exactement au poste à pourvoir. Il est peu probable qu'un chercheur accède à un emploi du CNRS dès la première candidature. C'est pourquoi l'EFR doit accompagner les membres et les encourager à candidater, dès la 2<sup>e</sup> année, pour préparer au mieux, la ou les candidatures suivantes. Les éventuelles sorties de l'EFR des membres de 2<sup>e</sup> année impliquent, lors de la phase de recrutement des membres, l'établissement d'une liste complémentaire soignée et élargie. J.-L. Ferrary demande si des membres de 1<sup>re</sup> année posent des candidatures. La directrice répond que cela n'est pas encouragé : ces membres n'ont d'ailleurs pas rempli toutes leurs obligations vis-à-vis de l'institution. Ils doivent aussi consolider leur expérience scientifique et leur dossier de publications. En 1<sup>re</sup> année, sauf cas exceptionnel, ce n'est donc pas souhaitable. Souvent, les jeunes chercheurs enchaînent les positions postdoctorales d'une année à l'autre et arrivent à l'École française de Rome psychologiquement épuisés. En proposant un séjour d'un an renouvelable deux fois, l'EFR donne du souffle et offre les conditions de stabilité pour s'engager, avec continuité, dans un projet intellectuel d'ampleur. Si l'emploi publié correspond toutefois parfaitement au profil d'un membre, il ne faut pas renoncer, bien sûr, à la perspective d'un emploi stable pour un poste à durée déterminée. Par ailleurs C. Mabboux (3<sup>e</sup> année) sera accueillie pour un an à l'EFR à la rentrée prochaine en qualité de chargée de recherche au CNRS.

J.-L. Ferrary demande une information sur le statut juridique du fonds Volterra, à savoir le passage d'un dépôt à un don. La directrice répond qu'elle a rencontré la famille et que cette question a été discutée, mais qu'elle n'a pas encore avancé sur ce point.

Le président du conseil scientifique souscrit aux propos de la directrice sur les candidatures sur postes dans l'ESR en fin de première année et sur les conséquences à moyen terme : il manque au candidat une capacité de recul. L'EFR doit être ce lieu de la réflexion. La directrice de l'EFR complète le propos en précisant que les membres scientifiques ont une charge de travail liée à leur investissement dans la vie de l'établissement plus importante qu'autrefois.

Le président du conseil scientifique conclut le point 2 de l'ordre du jour sur l'incertitude qui pèse sur l'activité de l'établissement jusqu'à l'été. Cette incertitude a été évoquée lors du CCPS du 11 mars 2020. Les porteurs des projets doivent avoir à l'esprit que certaines activités et événements annulés ne seront pas reprogrammés, et qu'il est impossible de reporter sur l'année prochaine tout ce qui n'aura pas été réalisé cette année. La directrice de l'EFR indique qu'il a fallu renoncer au plus important colloque de l'année en Moyen Âge, pour lequel étaient prévus une soixantaine d'intervenants. Ce type d'événement se planifie sur un an, il est donc impossible de le reprogrammer à l'automne, par exemple. Le président du conseil scientifique propose de programmer le conseil scientifique du 18 juin en visio-conférence. La directrice de l'EFR suggère, pour prendre cette décision, d'attendre l'évolution la situation dans les prochaines semaines.

### 3. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2020-2021

La directrice laisse la parole à Isabelle Poutrin, présidente de la commission. En effet, l'état de santé de J.-P. Brun ne lui a pas permis de siéger. Cinzia Vismara a été sollicitée pour le remplacer, tandis qu'Isabelle Poutrin a été désignée présidente pour ce recrutement.

Isabelle Poutrin présente un bilan synthétique des candidatures : 79 candidatures ont été reçues pour 6 postes à pourvoir, dont 27 en Antiquité, 12 en Moyen Âge et 40 pour les époques moderne et contemporaine, qui représentent 44 femmes et 35 hommes. Vingt-et-un candidats ont été auditionnés, 12 femmes et 9 hommes. Ces auditions ont permis de constater le niveau élevé des candidats auditionnés.

Antiquité, 9 candidats ont été auditionnés pour 3 postes à pourvoir. Ont été retenus :

- Pauline Cuzel, (1<sup>re</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « Administrer la province d'Afrique proconsulaire de la fin de l'époque républicaine jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle : le personnel administratif subordonné de la province » ;
- Élodie Paris (2<sup>e</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « La monnaie en Gaule Cisalpine. Processus de monétarisation et influences méditerranéennes (V<sup>e</sup> s. av. n. è. - 14 de n. è.) » ;
- Guillaume de Méritens de Villeneuve (2<sup>e</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « La monnaie dans la crise de la République : les discours monétaires des opposants à César et au triumvirat (49-36 av. J.-C.) ».

Moyen Âge, 6 candidats ont été auditionnés pour 2 postes à pourvoir. Ont été retenus :

- Nicolas Minvielle-Larousse (2<sup>e</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « "L'île aux filons d'argent". Histoire connectée de la production argentifère et dynamiques sociales en Sardaigne médiévale (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) » ;
- François Wallerich (2<sup>e</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « Un prédicateur au travail dans l'Italie centrale de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Aldobrandino de Toscanella et la *Summula exemplorum* ».

Histoire moderne et contemporaine, 6 candidats ont été auditionnés pour 1 poste à pourvoir. Cette pression sur la section Époques moderne et contemporaine se retrouve également pour le taux de renouvellement et non seulement sur le nombre de candidatures. A été retenu :

- Arthur Hérisson (3<sup>e</sup> candidature) dont le projet de recherche est intitulé « Rome et la contre-révolution en Europe occidentale (1847-1876). Naissance d'une internationale noire ».

Les dossiers repassant devant la commission (deuxième ou troisième passage) ont été privilégiés car ils ont gagné en maturité scientifique.

La liste complémentaire est la suivante :

1. Daniela Trucco, dont le projet de recherche est intitulé « Dans les coulisses de la nation. Socio-anthropologie des naturalisations dans la nationalité italienne en « métropole » et à l'étranger » ;
2. Thibault Miguet, dont le projet de recherche est intitulé « Culture médicale et textes médicaux en Italie méridionale (Sicile, Calabre, Campanie, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) : entre tradition et renouvellement » ;
3. Aude Durand, dont le projet de recherche est intitulé « Mourir libre. Les affranchis et la mort en Campanie (I<sup>er</sup> s. av J.-C. - II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) » ;
4. Solène Rivoal, dont le projet de recherche est intitulé « Exploiter l'Adriatique. Pour une histoire juridique et pragmatique des ressources de la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle » ;
5. Pauline Guena, dont le projet de recherche est intitulé « Venise et les ressources du *Stato da Mar*. 1381-1537 » ;
6. Clément Bady, dont le projet de recherche est intitulé « *Aula Graeca*. Culture et compétition parmi les Grecs de la cour impériale (31 a.C. - 235 p.C.) ».

La directrice souligne la grande qualité des candidatures, y compris celles qui n'ont pas passé le stade de l'admissibilité. Elle rappelle le taux de nouvelles candidatures, de 79 %, qui est un indicateur de l'attractivité de l'établissement. Le nombre de postes à disposition au regard des excellentes candidatures implique pour les candidats de postuler plusieurs fois : obtenir un poste à l'EFR requiert souvent une longue préparation. Dans ces conditions – et la commission en a tenu compte –, il s'agit d'évaluer le bon moment, pour le jeune chercheur, d'entrer à l'École française de Rome : ni trop tôt, ni trop tard. La directrice est préoccupée par l'absence de recrutement récent en sciences sociales. Si la situation perdure, le conseil scientifique sera sollicité pour flécher un poste en sciences sociales. Par ailleurs, une seule candidate avait postulé cette année sur le poste « colorié » maître de conférences : elle n'a pas été retenue à l'issue de l'audition. Compte tenu de la pression des dossiers de jeunes chercheurs, sa candidature n'a pas été considérée comme prioritaire.

Pour F. Prost, il serait intéressant de disposer de statistiques sur l'âge des candidats à l'entrée à l'EFR et l'âge d'obtention d'un poste stable. La directrice en convient et propose que ces deux données soient reportées dans le rapport annuel d'activité. Elle informe aussi le conseil scientifique que l'établissement tient un suivi du devenir des membres, mais sans l'indicateur de l'âge. Dans le contexte actuel d'offre d'emplois, il sera en effet intéressant d'intégrer cette donnée.

Isabelle Poutrin précise que l'âge n'est pas pris en compte au moment de l'examen des candidatures, pour ne pas créer de discriminations.

Un débat est ouvert sur les statistiques sur l'âge des membres et sur le genre. Le président du conseil scientifique met en lumière le fait que plus de femmes se portent candidates mais que deux fois plus d'hommes sont recrutés et s'interroge si ce ratio se maintiendra.

La directrice suggère que, compte tenu de l'intérêt de ces questions, pour le prochain conseil scientifique si possible ou pour le suivant, des statistiques soient transmises sur le sujet. Un document sera préparé dans ce sens sur les candidats, les candidats auditionnés et les candidats admis.

La directrice indique enfin que la commission s'est prononcée sur le renouvellement de tous les membres déjà en poste.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le renouvellement des membres pour une deuxième et troisième année, ainsi que la nomination des six membres de première année pour l'année universitaire 2020-2021.

#### 4. Appel à projet « Impulsion »

Le texte de l'appel a été fourni. Ce nouvel appel à projet, dont les principes avaient été présentés lors du dernier conseil, a pour objectif de soutenir, pour une période de 12 à 18 mois, de petites équipes qui se mettraient en ordre de marche pour déposer un projet auprès d'une agence de financement de la recherche, en candidatant sur un appel national, européen ou autre. Actuellement, les projets sont montés par les chercheurs à l'écart de l'EFR (même s'ils gravitent autour de l'établissement). Ce n'est qu'une fois le projet rédigé que les chercheurs se tournent vers l'EFR. L'établissement, sollicité trop tard, se trouve souvent en difficulté sur le plan scientifique comme administratif. L'idée est donc d'accompagner ces projets dans la phase de montage, du fait d'un intérêt réciproque et du partenariat à nouer pour l'EFR. Il convient d'améliorer la prévisibilité et la collaboration car la situation actuelle n'est satisfaisante ni pour la programmation scientifique ni pour l'organisation administrative.

Cet appel est ouvert à tous les domaines de compétence de l'EFR, avec quelques axes privilégiés en cohérence avec les orientations structurantes de l'établissement. La directrice souhaite lancer immédiatement cet appel car le calendrier en est établi de manière à obtenir des résultats au moment où débutera le prochain contrat quinquennal. L'idée est de retenir deux projets par section. La directrice sollicitera le CCPS pour la sélection de ces projets, ensuite soumis pour approbation au conseil scientifique. Le préciput ANR sera réinjecté dans le financement de cet appel à projet « Impulsion ».

Le président du conseil scientifique se félicite de l'initiative, qui induira un financement vertueux. Le financement peut monter jusqu'à 5000 euros. La directrice de l'EFR indique que ce montant n'est qu'indicatif : les besoins réels exprimés par les futurs porteurs de projet seront pris en considération. Ce sont en tout état de cause de petits financements car ils ne sont pas destinés à financer la recherche à proprement parler mais à financer le montage d'un projet, comme l'organisation d'une réunion ou des sondages préalables dans les archives, par exemple.

I. Poutrin demande si une partie du financement peut être consacrée à la relecture du projet. En effet, un certain nombre de professeurs des universités manquent de pratique dans le montage de certains projets, notamment européens, et ils pourraient avoir besoin d'une relecture de leur projet.

Il est répondu que l'EFR ne dispose pas de cellule de montage de projets mais il est possible de s'appuyer sur les institutions partenaires (CNRS, Universités). Par ailleurs, l'APRE, l'agence de promotion italienne pour le montage de projets européens, aide aussi dans la relecture des projets, outre les ateliers organisés (montage d'un dossier Marie Curie par exemple).

Il s'agit d'un financement pour une phase préalable de maturation d'un projet.

I. Poutrin demande si la nationalité des porteurs de projet et des partenaires doit être précisée dans l'appel. La directrice de l'EFR répond que tout dépend de l'intention de dépôt.

Le président du conseil scientifique demande à l'assemblée si les thématiques et les orientations proposées semblent satisfaisantes. La directrice précise que certains axes sont encouragés mais qu'ils ne sont pas exclusifs : tous les thèmes, y compris des thèmes transversaux, sur les humanités numériques ou ceux qui favoriseraient des convergences entre les Écoles françaises à l'étranger, sont les bienvenus. Par ailleurs certains axes thématiques, déjà objets de recherches soutenues à l'EFR, seront repris dans le prochain contrat quinquennal (« droit et histoire » par exemple).

Le conseil scientifique approuve l'appel à projet « Impulsion » et son lancement imminent.

## 5. Diffusion des publications

La directrice de l'EFR souhaite faire un rappel des faits depuis le précédent conseil. Quatre factures restent impayées par le diffuseur De Bocard. Une première mise en demeure a été effectuée dès septembre 2019, non suivie d'effets. Un soutien juridique été sollicité et une deuxième lettre de mise en demeure, consignée par huissier, a été transmise. Le 17 février 2020, une lettre de résiliation du contrat a été envoyée également par voie d'huissier. Ces manquements de paiements ne sont pas soutenables sur le plan budgétaire. L'EFR doit donc changer de diffuseur. Deux possibilités s'offraient à l'EFR : Géodif ou l'AFPUD. Un contrat a déjà été signé avec l'AFPUD pour la diffusion des Classiques (livres à succès de l'EFR). Géodif avait été approché l'an dernier mais De Bocard avait finalement honoré ses dettes : aucune démarche ultérieure n'avait donc été entreprise avec Géodif.

Géodif a récemment refusé de devenir le diffuseur de l'EFR au motif d'une réorientation de leurs publications vers un plus grand public. Par conséquent, un avenant sera rédigé avec l'AFPUD pour intégrer toutes les collections de l'EFR dans leur diffusion.

Le deuxième point a trait à la réflexion en cours sur la politique de publication et de diffusion des ouvrages. Il convient de distinguer la diffusion des savoirs, qui fait partie des missions premières de l'établissement, laquelle doit être immédiate, et d'autre part une volonté de vendre des ouvrages et de rencontrer des publics en librairie. Cela implique de distinguer les ouvrages pour lesquels un effort commercial est envisagé et ceux pour lesquels une diffusion immédiate est prévue, mais qui ne toucheront qu'un public limité et qui ne se vendront guère.

Les décisions suivantes ont été prises, pour une application immédiate :

- pour tous les ouvrages qui seront publiés, un double support sera assuré (numérique et papier) ;
- pour les ouvrages confiés au diffuseur pour la vente, le délai pour l'ouverture de la publication en ligne sera d'un an mais les éditeurs fabriqueront immédiatement le double support.

Deux types d'ouvrages seront à distinguer : les ouvrages à diffuser et les ouvrages à vendre.

Les ouvrages à diffuser : à publier en ligne avec une impression limitée : une cinquantaine d'exemplaires dont quarante pour les échanges de la bibliothèque et une dizaine sur site place Navone. Si le succès s'avérait supérieur à celui escompté, une impression à la demande sera alors réalisée.

Pour la deuxième catégorie d'ouvrages, ceux à vendre via le diffuseur, le choix sera limité, car vouloir vendre a un coût. Le double support sera assuré et 400 exemplaires seront tirés.

La directrice estime qu'un effort particulier doit être fait sur les premières monographies. L'EFR doit remettre l'accent sur son rôle d'éditeur de la jeune recherche d'excellence, d'autant que les membres, post-doctorants, publient souvent leurs thèses pendant leur séjour à l'EFR. Ces monographies ont une importance déterminante dans la stabilisation des candidats sur un poste dans l'ESR, au moment des recrutements. Ces premières monographies doivent être valorisées pour être vendues le mieux possible. Ceci implique un effort éditorial important sur ces ouvrages-là.

Cette réorientation a des conséquences sur le service des publications. Les monographies comptent actuellement pour 60 % des publications. Il conviendra de réduire de quelques unités le nombre de manuscrits externes ainsi que les ouvrages collectifs. Les ouvrages collectifs et manuscrits externes seront désormais acceptés exclusivement moyennant un soutien financier à la publication. Un certain nombre de traitements seront donc externalisés grâce à ces recettes, la publication étant toutefois garantie.

Avec le passage au tout-numérique et au tout-papier, le volume de travail du service des publications sera accru. Il faudra donc réduire un peu le nombre de publications et rendre plus stricte l'application de la charte des curateurs (éviter la perte de temps induite par les échanges avec les auteurs). Si le manuscrit n'est pas conforme à la charte de l'EFR, il sera renvoyé à l'auteur ou au curateur jusqu'à

ce qu'il soit jugé acceptable par le service. Les rédacteurs doivent opérer un travail d'amélioration des manuscrits et non de mise en conformité qui incombe à l'auteur.

À ces deux conditions, la politique éditoriale sera plus cohérente.

R. Figuiet précise qu'il sera mis en place une fiche de recevabilité éditoriale (qui sera une liste de vérification sur les prérequis). Si l'établissement veut être crédible vis-à-vis de la presse généraliste, il s'agit de présenter des ouvrages qui aient une certaine tenue.

La logique de doublon perdurera car le papier résiste. Les impressions sont possibles en un petit nombre d'exemplaires, en plusieurs fois et à un prix unitaire raisonnable. Dans ce cas, les livres seront brochés et non plus cousus et les couvertures auront un graphisme plus simple. Ils seront plus fragiles.

I. Poutrin se félicite de la réflexion sur le papier et la diffusion en ligne. Ceci est à articuler avec le volume des thèses. Il y a un décalage important sur les formats des thèses soutenues en France et celles d'autres pays européens. Il convient d'inciter les docteurs à ne pas produire des ouvrages de plus de 2 000 000 de signes.

J.-L. Ferrary note, dans une période de rapprochement entre les EFE, une différence d'orientation entre EFA et EFR après avoir quitté leur diffuseur commun et demande quels seront les éléments à prendre en compte pour la diffusion avec le nouveau diffuseur.

La directrice de l'EFR répond que les publications de l'EFA sont différentes. Les Écoles françaises à l'étranger collaborent à l'articulation commune de leurs politiques éditoriales dans le respect des contraintes spécifiques qui sont les leurs, et en relation avec leurs aires d'implantation. Les EFE ne peuvent, pour ces raisons, se regrouper autour d'un même diffuseur. Mais la réflexion à mener demeure, notamment sur la formation d'un réseau de diffuseurs complémentaires autour des EFE.

Avec la signature du contrat en cours avec l'AFPUD, une interrogation demeure sur l'export. Contrairement à De Boccard, l'AFPUD, intéressant pour le marché francophone, n'en dispose pas.

F. Prost indique qu'une ligne médiane sera trouvée sur le nombre d'exemplaires à tirer. F Prost sollicite une information sur l'état des stocks à l'EFR. La directrice de l'EFR indique qu'en attendant d'avoir un nouveau diffuseur, l'EFR fera de la vente directe.

Pour les stocks, on décompte entre 20 000 et 25 000 ouvrages (45 m<sup>3</sup>). De Boccard doit mettre le stock à disposition de l'EFR. L'avocat fera, si nécessaire, une mise en demeure auprès de De Boccard pour une mise à disposition du stock avant le 31 mars 2020. Une opération de tri sera effectuée (pilon, retour au stock en Italie ou transmission au transporteur de l'AFPUD). De Boccard doit fournir l'état des ventes en janvier et février 2020. Aucune information n'a encore été donnée.

J.-Y. Tilliette indique que De Boccard organise actuellement une vente promotionnelle et demande quelle sera la nature du travail qui sera demandé au service des publications. Il est répondu qu'il y aura un travail sur la bibliographie et les notes ainsi qu'un travail d'édition pour mettre en valeur la thèse (place d'un paragraphe, longueur de l'introduction, etc.), mais il ne s'agit pas, bien sûr, de réécrire l'ouvrage.

La directrice de l'EFR indique qu'avec la nouvelle fiche de recevabilité, il y aura déjà un point de vue éditorial sur l'ouvrage.

I. Poutrin demande si cette décision est appliquée à la Casa de Velázquez.

La CVZ a suivi un modèle différent. Le service des publications est très exigeant, le nombre de publications est moindre (15 ouvrages contre 25 à Rome). Ce travail éditorial ne pouvait être fait du fait du nombre de manuscrits publiés à Rome.

Le président du conseil scientifique confirme que vendre coûte, avant d'en tirer un gain. Par ailleurs, un auteur d'un premier ouvrage a un rapport affectif à celui-ci : son objectif n'est pas la vente. Dans

ce nouveau contexte, pour vendre, il conviendrait que l'EFR se dote d'un service de presse. Ensuite, le président du conseil scientifique estime que l'auteur devrait disposer de 50 exemplaires (et non 10 comme actuellement). Il faudrait 50 exemplaires supplémentaires pour le service de presse.

La directrice remercie du point qui a été évoqué : en ce qui concerne les livres qui seront accompagnés sur une voie commerciale, il faudra changer les pratiques en termes de service de presse. Ceci ne vaudra que pour les ouvrages qui seront mis en librairie. Se positionner comme un éditeur de la jeune recherche demande un effort de remise en question.

Il faudrait changer les habitudes en termes de service de presse, hommages, mise au point de petites vidéos des auteurs, etc. Ceci ne peut être fait que pour 4 ou 5 ouvrages dans l'année. Cette action phare concernera principalement les BEFAR.

Cette politique s'appliquera pour la fabrication des futurs ouvrages. Les ouvrages déjà publiés seront confiés à l'AFPUD.

## 6. État de l'activité du CCPS

Une réunion a eu lieu en janvier 2020. Dix demandes ont été examinées : 4 en Antiquité ; 5 en Moyen Âge ; 1 en Époques moderne et contemporaine.

Huit demandes ont été acceptées : 4 en Antiquité (dont 2 avec révision de la contribution demandée à l'EFR) ; 3 en Moyen Âge ; 1 en Époques moderne et contemporaine.

Les demandes ont été de plusieurs natures : des ateliers de formation (3 demandes acceptées), une opération archéologique (acceptée), une présentation de livre (acceptée), cinq manifestations scientifiques (colloques, séminaire et table ronde : 3 acceptées).

## 7. Manuscrits présentés pour publication

### Moyen Âge

- *Le pergamene del monastero di Santa Sofia di Benevento (762-1067)*, Errico Cuozzo, Laura Esposito et Jean-Marie-Martin.  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la diffusion en librairie (coédition avec le Centro Europeo di Studi Normandi d'Ariano)
- *I registri della giustizia penale e le società dell'Italia comunale (secoli XII-XV)*, Didier Lett.  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la diffusion simple assortie d'un tirage papier limité.
- *Spaces for Friars and Nuns: Mendicant Choirs and Church Interiors in Medieval and Early Modern Europe*, Haude Morvan.  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la diffusion simple avec un tirage papier limité.

### Antiquité

- *Les échanges dans la Campanie archaïque (VIII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles av. J.-C) : essai d'histoire économique à partir du mobilier funéraire céramique*, Ségolène Maudet (second passage).  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la diffusion en librairie avec un effort éditorial soutenu (monographie d'une jeune chercheuse), après modifications.

### Époques moderne et contemporaine

- *Mort et pleurs rituels*, Ernesto De Martino, Marcello Massenzio (éd.).  
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la diffusion en librairie (édition sources et documents) ; coédition avec l'EHESS.

## **8. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Le conseil scientifique prend bonne information des conventions signées par la directrice de l'EFR depuis le conseil de novembre 2019.

## **9. Questions diverses**

C. Davoine présente la motion rédigée par les membres, le laboratoire d'archéologie et les directeurs des études eu égard aux rapports préparatoires à la future loi de programmation de la recherche.

Il s'agit d'une initiative des membres indépendante de la direction.

Veiller à l'insertion professionnelle des membres est une des missions de l'EFR qui n'est réalisable que si des postes stables sont mis au concours chaque année, en nombre satisfaisant, et sur lesquels ils puissent se porter candidats. Cette question va au-delà des possibilités de l'établissement. Ce besoin de stabilité, bien réel, doit être pris en compte.

F. Prost précise qu'aucune loi n'a été déposée, le ministère est dans une phase de préparation et de consultation. Par ailleurs il rectifie le terme « restriction budgétaire », car un effort budgétaire très important est réalisé. Enfin, le statut des enseignants chercheurs n'est pas modifié (192 heures ETD de service).

Le président du conseil scientifique souscrit aux objectifs européens des rapports qui ne tiennent toutefois pas compte de la spécificité française, et notamment du crédit impôt recherche.

I. Draelants indique que la motion des membres est à prendre sérieusement en considération, car elle montre l'inquiétude des jeunes chercheurs y compris dans une institution aussi prestigieuse que l'EFR. La directrice n'est pas étonnée de leur réaction sur ce projet. Elle se félicite du fait qu'ils en aient discutés entre eux, se soient mobilisés et ne peut que comprendre des inquiétudes légitimes. L'institution n'entre pas en ligne de compte : ce qui se joue, c'est l'avenir d'une génération. L'enjeu est national : assurer dans nos structures de recherche une place pour les meilleurs talents qui sont les nôtres aujourd'hui.

Le président du conseil scientifique clôt la séance du conseil scientifique à 12 heures.